Cours 7

Droits et métiers de la coordination

Présentation

Tutelle : un mécanisme protégeant les personnezs majeures

4mécanisem

* Suavegarde
* Curatelle
* Tutelle
* Mandat de protection future

Les 3 premeirs mis en place par le juge

Le 4emme souhaite anticioer son état médicale futur

Ce passe au travers du greffe et du juge qui prend acte en imoisant son visa sur la déclateation du mandataire

Ttes ce mesures s’adresse uaa majeur et mineurs éanciper

Raisons et choix des mesures de protection

Repose sur une cause médicale

* Altération faculté mentale (entraine impossiblilté de pourvoir suel a ses interert) ou physique

Intervient au moment de la prise de lam esure et on le resollicite pour prolonger la demande

Certificat aide a determiner si ma mesure est nécessaire et on choist parmi les mesures et on adapte les mesures à la personne selon les différents modèles

Choix de la mesure

* Sauvegarde justice curatelle, intervient en dernier ressort meme si altération faculté mental et physique, on vérfie si il y a des mesusresp lus simple comme un mandat donc choisit la mois graave et les moduler
* Condition : santé et sécurité menacé par difficulté d’ordre social et perçoivent des prestation socila

Exemple de mesure alternative : le mandat

N’appel pas nécessairement si ces facutlé physique ne sont pas alterer mais elle peut rencontrer des difficulté et décide de se faire représenter et fait recours a un contrat de mandat

Il est prévu par le code civile, formalité mais peut etre aussi étendue, il doit etre verbale mais préférable de l’écrire et de s’orienter vers un notaire

Juge tutelle : mission de surveillance, sanctionne des personne chargé de la protection, décide des mesures et modalité de protection et suit l’execution de la procédure

Procureur de la république : role important dans les signalement

Curateur et tutelle : regle les conflit si il y a entre tuteur et celui qui est protéger

Conseil de famille : permet adapter à la situation concrete de la personne, désigne les autres organes

Mission principalement regorupé autour de la famille et les proche, les personnes chargée des mesures de protection sont en général la famille

Le juge écoute la personne et les sentiments exprimé par le majeur

* La personne peut décider d’anticiper une éventuelle désignation d’un tuteur et il va voir le notaire